

La durée du droit d'auteur

La durée de protection accordée selon la *Loi sur le droit d'auteur* varie selon le type d'auteur et le type d'œuvres.

Auteur / oeuvres	Fin de la protection	Article de loi
 On sait qui est l'auteur	50 ans après la mort de l'auteur	Art. 6
 On ne sait pas qui est l'auteur	Le plus tôt entre : - 50 ans après la date de publication - 75 ans après la création	Art. 6.1 et 6.2
 Coauteurs dont on connaît l'identité	50 ans après la mort du dernier coauteur	Art. 9(1)
 Œuvres créées par le gouvernement (œuvres de la Couronne)	50 ans après la publication	Art. 12
 Prestation	50 ans après la fixation ou 50 ans après la prestation si elle n'a pas été fixée	Art. 23(1)
 Enregistrement sonore	50 ans après la fixation ou 70 ans après sa publication. Si la fixation est antérieure à la publication, 100 ans après la fixation	Art. 23(1.1)
 Radiodiffusion	50 ans après la radiodiffusion	Art. 23(1.2)

La durée du droit d'auteur par BDA sous

